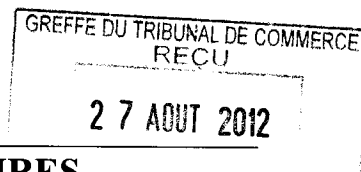


AUG 20

A. GUILLEMET ET FILS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 euros
Siège social : Z.I. Les Narrons, 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE
319 282 521 RCS CHATEAUROUX



DECISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES
DU 10 AOÛT 2012

L'an deux mille douze,
Le 10 août,
A 8 heures,

Les soussignés, ci-après désignés, seuls associés de la Société A. GUILLEMET ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 euros, dont le siège est à ARGENTON-SUR-CREUSE (36200), Z.I. Les Narrons, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 319 282 521, savoir :

- Monsieur Gilles GUILLEMET, propriétaire de 2 503 actions,
- Monsieur Alexandre MARCHENAY, propriétaire d'une action,

Ont, conformément à l'article 22 des statuts, pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux premier octobre (01/10) et trente septembre (30/09), et de réduire de 3 mois l'exercice en cours, qui aura une durée exceptionnelle de 9 mois.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 5 – DUREE - EXERCICE SOCIAL

[...]

2 – L'exercice social commence le premier octobre (01/10) d'une année et expire le trente septembre (30/09) de l'année suivante. »

(Le reste de l'article est inchangé)

GG

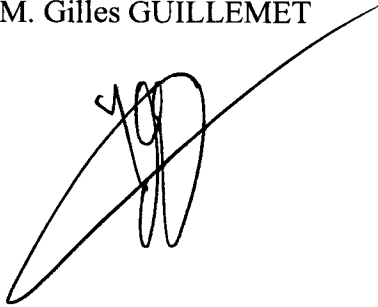
AS

TROISIEME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs à Maître Camille HUGON, Avocat au Barreau de CHATEAUROUX, de la Société d'Avocats LEGALYS.CONSEILS, à LE POINCONNET (36330), Le Forum, à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

M. Gilles GUILLEMET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, scribbled structure on the right, all contained within a long, thin, upward-sloping line that extends from the text above.

M. Alexandre MARCHENAY

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, slightly wavy lines with a small, distinct loop or flourish at the end.